

Note de la Commission européenne sur le Conseil extraordinaire de Luxembourg (Bruxelles, 28 janvier 1966)

Légende: Le 28 janvier 1966, Émile Noël, secrétaire exécutif de la Commission de la Communauté économique européenne (CEE), informe les membres du collège de la teneur des débats entre les ministres des Affaires étrangères des Six lors de la seconde session du Conseil extraordinaire de Luxembourg, les 28 et 29 janvier, afin de trouver une issue à la crise de la chaise vide.

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Émile Noël, EN. 343.

Copyright: Tous droits réservés

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_de_la_commission_europeenne_sur_le_conseil_extraordinaire_de_luxembourg_bruelles_28_janvier_1966-fr-beb18f43-76cf-49e6-a22d-8b9379f23181.html

Date de dernière mise à jour: 22/10/2012

Communauté économique européenne
Commission
Secrétariat exécutif
G(66)50

Bruxelles, le 28 janvier 1966

SECRET

Note pour Messieurs les membres de la Commission

Objet: Réunion du Conseil du 28 janvier 1966

La réunion du Conseil n'a commencé qu'à 17h30 (au lieu de 16h comme initialement prévu) en raison de l'absence de M. Colombo dont l'avion avait été dérouté en raison du brouillard. Finalement, l'avion de M. Colombo a dû atterrir à Genève et la réunion a débuté sans sa participation, l'ambassadeur Venturini dirigeant la délégation italienne.

La discussion a porté sur la question de la majorité qualifiée, M. Couve de Murville a présenté une nouvelle proposition au nom de la délégation française. Aux termes de cette proposition les États membres devraient adopter dans le Conseil une déclaration commune selon laquelle ils indiqueraient que lorsqu'une question concerne un intérêt essentiel d'un État membre, leur but commun sera de rechercher une solution unanime. Si un problème se pose dans un cas donné, aurait dit M. Couve de Murville, on verra à ce moment-là.

Plusieurs ministres (notamment M. Luns et M. Spaak) ont demandé quelle serait l'attitude française si un cas concret se présentait. M. Couve de Murville a précisé que la délégation française, pour ce qui la concerne, restait sur sa position, à savoir que dans un cas semblable seule l'unanimité était concevable.

La nouvelle approche de M. Couve de Murville semble avoir été accueillie avec intérêt par le Conseil. Elle a paru sensiblement plus conciliante que les déclarations précédentes. L'ambiance de toute la séance du Conseil en aurait été favorablement affectée.

Il semble que la délégation allemande n'a pas jusqu'ici insisté sur la proposition qu'elle avait présentée dans le Comité des représentants permanents (cf. doc. G (66) 53, annexe 3).

La discussion n'a pas été poussée jusqu'à une conclusion, notamment en raison de l'absence du ministre Colombo. La séance a été levée à 19h40. Les ministres et les principaux membres des délégations se rencontrent, à partir de 20h15, pour un dîner offert par M. Werner.

E. Noël